

Other Interconnection Services/
Autres services d'interconnexion

ITEM
500 General

This Part governs the provision of services other than those described elsewhere in this Tariff that are associated with the interconnection of the Company's facilities with those of Telecommunications Providers.

Article
500 Généralités

Cette partie du Tarif général régit la prestation des autres services que ceux qui sont décrits ailleurs dans le présent tarif et sont liés à l'interconnexion des installations de l'Entreprise et de celles des télécommunicateurs.